CONVENTION DE STAGE

Stage obligatoire en milieu professionnel

Stagiaire : _____

Entreprise : _____

Du ____ / ____ / _____ **au** ____ / ____ / _____

PRÉAMBULE

Les signataires de la présente convention de stage reconnaissent avoir pris connaissance des dispositions législatives et réglementaires en vigueur relatives aux stages, et notamment de la loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 et du décret n° 2014-1420 du 27 novembre 2014 relatifs à l'encadrement des stages. Aucun stage ne peut être conclu pour remplacer un salarié, pour un emploi saisonnier, pour un surcroît d'activité ou pour occuper un poste permanent.

1. L'Organisme d'accueil

Raison sociale :

Adresse :

Maître de stage / Tuteur dans l'organisme :

Nom :

Fonction :

E-mail :

Téléphone :

2. L'Établissement d'enseignement

Nom :	**MHR Education LLC**
Statut juridique :	**Domestic LLC**
N° enregistrement :	**0008086036**
Siège :	**1209 Mountain Road PL NE, Ste R, Albuquerque, NM 87110, USA**
E-mail :	**contact@kordon-school.com**
Site web :	**www.kordon-school.com**
Directeur :	**Mme Fatima EL BACHIRI**

3. Le / La Stagiaire

Civilité :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Nationalité :

Adresse :

Téléphone : .....

E-mail : .....

Formation suivie : .....

Article 1 — Objet du stage

Le présent stage a pour objectif de permettre au / à la stagiaire d'appliquer les connaissances acquises au cours de sa formation et de développer ses compétences professionnelles dans un cadre pratique.

Intitulé du stage : .....

Missions : .....

Article 2 — Durée et modalités du stage

Date de début : .....

Date de fin : .....

Durée totale : .....

Jours de présence : .....

Durée hebdomadaire : .....

Lieu du stage : .....

Un avenant à la présente convention pourra être établi en cas de prolongation de stage, à la demande conjointe de l'organisme d'accueil et du / de la stagiaire, avec l'accord de l'établissement d'enseignement.

Article 3 — Gratification et avantages

Lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs, le stage fait l'objet d'une gratification versée mensuellement. Cette gratification n'a pas le caractère d'un salaire au sens de l'article L. 3221-3 du Code du travail.

Montant brut mensuel : .....

Avantages offerts : .....

Si la rémunération versée ne dépasse pas le montant horaire minimal légal, elle est exonérée de charges sociales pour l'organisme d'accueil et pour le / la stagiaire. Une gratification supérieure au minimum légal est soumise à cotisations sociales sur la fraction excédentaire.

Article 4 — Statut du / de la stagiaire

Pendant toute la durée du stage, le / la stagiaire conserve son statut d'étudiant(e) et reste inscrit(e) à Kordon School. Il / elle ne compte pas dans les effectifs salariés de l'organisme d'accueil et ne peut prétendre bénéficier des avantages particuliers réservés au personnel.

Le / la stagiaire est soumis(e) à la discipline et au règlement intérieur de l'organisme d'accueil, notamment en ce qui concerne les horaires et les règles d'hygiène et de sécurité. Toute sanction disciplinaire ne peut être décidée que par l'établissement d'enseignement.

Article 5 — Encadrement et suivi

Le suivi du bon déroulement du stage est assuré par le tuteur désigné au sein de l'organisme d'accueil.

Article 6 — Protection sociale

Le / la stagiaire continue de bénéficier de la protection sociale dont il / elle dispose en tant qu'étudiant(e). En cas d'accident survenant du fait ou à l'occasion du stage, l'organisme d'accueil s'engage à effectuer la déclaration d'accident du travail et à en informer l'établissement d'enseignement dans un délai de 48 heures.

Article 7 — Absences et interruption du stage

Pour les stages de plus de deux mois, des autorisations d'absence peuvent être accordées au / à la stagiaire par l'organisme d'accueil. Le / la stagiaire bénéficie des mêmes droits que les salariés en cas de grossesse, de paternité ou d'adoption.

En cas d'absence pour maladie, le / la stagiaire doit prévenir l'organisme d'accueil et transmettre un certificat médical à l'établissement d'enseignement.

Interruption définitive : en cas de volonté d'une des trois parties d'interrompre définitivement le stage, celle-ci doit en informer immédiatement les deux autres parties par écrit. La décision définitive ne sera prise qu'à l'issue d'une phase de concertation.

Article 8 — Confidentialité et devoir de réserve

Le / la stagiaire s'engage à observer une discrétion absolue concernant les informations auxquelles il / elle aura accès durant son stage. Il / elle ne pourra en aucun cas utiliser, publier ou communiquer à des tiers les informations recueillies sans l'accord préalable de la direction de l'organisme d'accueil, y compris le rapport de stage. Cet engagement vaut pendant et après la fin du stage.

Le / la stagiaire s'engage à ne conserver, emporter ou copier aucun document ou logiciel appartenant à l'organisme d'accueil, sauf accord préalable de ce dernier.

Article 9 — Évaluation et rapport de stage

À l'issue du stage, l'organisme d'accueil peut, s'il le souhaite, délivrer au / à la stagiaire une attestation de stage mentionnant la durée effective totale et, le cas échéant, le montant total de la gratification versée. Il peut également remplir une fiche d'évaluation et la transmettre à l'établissement d'enseignement.

Article 10 — Propriété intellectuelle

Conformément au Code de la Propriété Intellectuelle, si les activités du / de la stagiaire donnent lieu à la création d'une œuvre protégée par le droit d'auteur ou la propriété industrielle, un contrat de cession devra être signé entre le / la stagiaire et l'organisme d'accueil, précisant l'étendue des droits cédés, la durée, les supports et, le cas échéant, la rémunération due.

Article 11 — Responsabilité civile et assurances

L'organisme d'accueil déclare être seul garant au titre de la responsabilité civile pour l'ensemble des activités du / de la stagiaire réalisées dans le cadre du présent stage.

Article 12 — Protection des données personnelles (RGPD)

Les parties respectent les obligations qui leur incombent en vertu du Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD). Les données personnelles du / de la stagiaire sont traitées exclusivement pour l'exécution de la présente convention. Elles sont conservées uniquement pendant la durée nécessaire et ne sont pas communiquées à des tiers sans consentement préalable.

Le / la stagiaire dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de ses données, qu'il / elle peut exercer en contactant Kordon School à l'adresse : contact@kordon-school.com.

Article 13 — Droit applicable — Juridiction compétente

La présente convention est régie par le droit français. Tout litige non résolu par voie amiable sera soumis à la compétence des juridictions françaises compétentes.

SIGNATURES DES PARTIES

Fait à _____, le _____ / _____ / _____

Les soussignés déclarent avoir pris connaissance de l'intégralité de la présente convention et en acceptent les termes.

Pour Kordon School	**Le / La Stagiaire**	**Le Tuteur de stage**
Lu et approuvé	*Lu et approuvé*	*Lu et approuvé*